



ORDRE DES
AVOCATS
DE PARIS

Le Bâtonnier

Adresse postale :
11 place Dauphine
75053 Paris cedex 01
Tél. : 01 44 32 48 10
Fax : 01 44 07 26 74
e-mail : lebatonnier@avocatparis.org

Monsieur Bouteflika
Président de la République
Présidence de la République
El – Mouradia
76000 Alger
Algérie
Fax : 00 213 21 50 43 43

Paris, le 10 décembre 2008,

CCB/ET

Monsieur le Président de la République,

Le barreau de Paris, qui compte plus de 21 000 avocats, déplore la décision rendue par la Cour d'appel d'Alger le 26 novembre 2008 à l'encontre de notre confrère Amine Sidhoum Abderrahman, avocat et membre de l'association SOS Disparu(e)s.

La Cour d'appel d'Alger vient de confirmer la décision de condamnation rendue en première instance par le Tribunal de Sidi M'hamed d'Alger, à savoir 6 mois d'emprisonnement avec sursis et 20 000 dinars d'amende.

Notre confrère Amine Sidhoum Abderrahman a été condamné pour diffamation à raison de la parution d'un article dans le quotidien *El Chourouk*, le 30 mai 2004, dans lequel il était cité comme ayant dénoncé la détention de l'un de ses clients « suite à une décision arbitraire rendue par la Cour Suprême », alors même que la Cour Suprême n'avait rendu aucune décision à cette date.

Cette décision intervient dans un contexte d'intimidation auquel sont confrontés les défenseurs algériens, impliqués dans la défense des familles de disparus.

Lors de l'audience en appel qui s'est tenu le 12 novembre dernier, plus de 120 avocats et observateurs, algériens et européens étaient présents autour de notre confrère Amine Sidhoum Abderrahman afin de lui témoigner leur soutien.

Lors de sa plaidoirie, Monsieur Abdelmajid Sellini, bâtonnier du barreau d'Alger, a apporté son soutien à notre confrère Amine Sidhoum Abderrahman, en soulignant notamment qu'aucune sanction ne serait prise à son encontre par l'Ordre, en l'absence de toute faute professionnelle de sa part.

Le barreau de Paris restera mobilisé aux côtés de son confrère et continuera de lui témoigner son soutien dans son combat en faveur du respect des libertés fondamentales.

A mes yeux, la liberté d'expression est consubstantielle à la mission de l'avocat et je ne doute pas un instant que vous êtes attaché au respect de l'exercice de ce droit fondamental.

Certain que vous ferez tout ce qui est de votre ressort afin de garantir à notre confrère Amine Sidhoum Abderrahman l'exercice de ses droits fondamentaux ainsi qu'à tout défenseur des droits de l'Homme en Algérie, je vous prie de croire, Monsieur le Président de la République, à l'expression de ma haute considération.



Christian Charrière-Bournazel
Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Paris